

**REGLEMENT PARTICULIER
DES BEACH VOLLEYADES 2023
« M17 »**

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Beach Volleyades 2023	
Catégorie	M17	
Genre	MASCULIN ou FÉMININ	
Abréviation	B-Vyades M17 M ou F	
Commission sportive référente	CFO	
Forme de jeu	2X2	

Les « BEACH VOLLEYADES » sont une organisation sportive avec pour but la promotion et la valorisation de la pratique de haut niveau du Beach Volley auprès des licenciés de la FFVOLLEY de la catégorie d'âge « 17 ans et Moins ».

Cette compétition s'organise autour d'une grande réunion de sélections régionales pendant 3 jours au début de l'été.

Comme l'édition précédente, l'édition 2023 est considérée comme une année « test », l'ouverture à des équipes autres que des sélections régionales est possible.

Art 2 – QUALIFICATION

Nombre de Sélections engagées dans l'épreuve	16
Nombre maximum de collectifs par genre et par Sélection	1 équipe Masculine et 1 équipe Féminine
Compétition nécessitant un droit sportif	non

2.1 La compétition est ouverte prioritairement, en masculin comme en féminin, à des sélections régionales ou des sélections départementales.

LES LIGUES REGIONALES DECIDENT DE LA REPRESENTATION REGIONALE (sélection départementale ou régionale).

2.2 Le territoire national est divisé en 13 Ligues métropolitaines et 3 Ligues d'Outre-Mer. Chaque Ligue métropolitaine pourra présenter *à minima* une équipe Masculine et une équipe Féminine dans la limite de 16 équipes par tableau. Les équipes issues des Ligues d'Outre-mer devront bénéficier d'une invitation.

2.3 Les équipes de clubs sont autorisées à participer sous réserve qu'il n'y ait pas eu de système de qualification à la compétition organisée soit par la Ligue ou le Comité Départemental de tutelle.

Art 3 – COMPOSITION DES SELECTIONS

Dans le collectif	
Nombre obligatoire de joueurs (euses)	2
Nombre de managers	1 Entraîneur par sélection
Dans l'équipe (joueurs (euses) inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre obligatoire de joueurs (euses) sur la feuille de match	2
Nombre maximum de manager	1
Catégories d'âges et licence	
Type de licence autorisée pour les joueurs (euses)	Licence OUTDOOR
M17	joueurs (joueuses) né(e)s en 2006-2007-2008
M15 Simple surclassement	Oui pour les joueurs nés en 2008

3.1 Les deux membres de l'équipe devront jouer dans une tenue identique (maillots numérotés 1 et 2 aux normes FFvolley), sous peine de se voir exclure de la compétition.

Art 4 – INSCRIPTIONS

Période d'inscription	Avant le 16 Avril 2023 : Ligues, Comités Départementaux et club intéressés : informer la FFvolley de leur souhait d'engagement, par mail à l'adresse d'inscription. Confirmation de la composition des délégations : avant le 19 Juin 2023 via le site FFvolley, onglet « Compétition » à la rubrique « Beach Volleyades ».
Jours officiels de compétition	DU 10 AU 12 JUILLET 2023
Plage horaire officielle de la compétition	09h00-18h30
Horaire officiel d'émargement	09h00
Horaire officiel d'implantation (début du premier match)	09h00

4.1 Modalités et délais

*Au préalable, les Ligues, Comités départementaux et clubs intéressés devront informer la FFVOLLEY de leur souhait d'engagement à la compétition sous peine de se voir refuser la participation définitive, ceci en renseignant le questionnaire en ligne suivant **avant le 16 avril 2023** : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd9ykgPVrqcRjyG_4mbIVPP51ft6-Dm_2AVoATI0Nk2o8JMA/viewform.*

Les dossiers d'inscriptions **définitifs** sont à renseigner en ligne sur le site Internet de la FFvolley ([http : http://www.FFVolley.org/](http://www.FFVolley.org/)), à la page « Beach Volleyades », les autorisations parentales doivent être retournées **renseignées et complétées avant le 19 juin** de l'année en cours à la CF Outdoor de la FFVOLLEY aux conditions définies en annexe.

Les joueurs mineurs devront être en possession d'une autorisation parentale de participation comprenant l'accompagnement médical en cas de nécessité.

4.2 Règlement

Les frais de participation à la phase finale (192 euros), ainsi qu'une participation aux frais d'hébergement et de restauration (374,40 euros - à l'exception de la ligue Organisatrice), sont à verser à la FFvolley.

Les frais correspondant aux membres supplémentaires à la délégation ne sont pas pris en charge.

4.3 Confirmation d'inscription

La liste des équipes engagées apparaîtra sur le site de la FFVOLLEY, à la page « Beach Volleyades ». La liste sera actualisée, au plus tard, 30 jours avant le début de la compétition.

Chaque équipe doit confirmer son arrivée 48h avant le début de la compétition auprès de l'organisateur sous peine d'être remplacée dans le tableau.

4.4 Liste d'attente

En cas d'un nombre d'équipes engagées supérieur au nombre de places possibles, la priorité suivante sera respectée :

- 1- Une équipe par ligue
- 2- Une représentation par département
- 3- Date de dépôt du dossier d'inscription

4.5 Tableau incomplet

En cas de tableau incomplet à la clôture des inscriptions, toute place vacante, sera considérée comme WC, et pourra être redistribuée conjointement par la CF Outdoor.

4.6 Une place par tableau est réservée pour une équipe issue des Ligues ultra marines. Les demandes sont à retourner à la CF Outdoor avant les dates limites d'inscription.

Art 5 – DATES ET LIEUX

	FÉMININ	MASCULIN
TOURNOI FINAL	Organisé sur 3 jours consécutifs du 10 au 12 Juillet 2023, selon proposition de l'organisateur.	
LIEU	Bretagne (A préciser)	

Tournoi Final :

- organisé sur 3 jours consécutifs du 10 au 12 juillet 2023, selon proposition de l'organisateur.
- Lieu : BRETAGNE - à préciser

Art 6 – DIRECTION DE LA COMPETITION

Le tournoi est géré conjointement par la FFVOLLEY et l'Association Affiliée-organisatrice locale qui désignent un Directeur de la Compétition, en charge :

- de la gestion sportive du tournoi
- de l'animation de la commission « Direction » (voir paragraphe « litiges et réclamations »)
- de la rédaction et transmission à la FFVOLLEY des résultats sur le Relevé Règlementaire.

Art 7 – ENREGISTREMENT DES EQUIPES

Les équipes inscrites doivent se présenter complètes, au Directeur de Tournoi et signer la feuille de participation selon les conditions prévues par l'organisateur (sur le site de compétition ou le lieu d'hébergement) :

- La veille de la compétition, réunion technique à 18h.
- La présentation des licences FFvolley Outdoor est obligatoire à la réunion d'accueil : à défaut, une pièce d'identité et un certificat médical valides seront exigés.

Toute équipe inscrite qui ne se présente pas à l'heure ou qui ne signale pas son absence est déclarée forfait.

Le Directeur de compétition devra mettre en œuvre, en relation avec la CF Outdoor, les dispositions adaptées afin de compléter au mieux le tableau.

Art 8 – PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats sont publiés sur Internet (Site web FFVOLLEY : www.ffvolley.org) le lundi suivant le week-end de la compétition.

Art 9 – LES LITIGES ET RECLAMATIONS

Les litiges sont étudiés sur place par la commission « Direction » du tournoi composée du délégué fédéral, du juge arbitre, du superviseur, du directeur du tournoi, de l'organisateur local, du représentant DTN et du représentant des joueurs (un par catégorie) désigné par ses pairs au moment de la réunion technique. En cas de recours à un vote sur une décision difficile, la voie du délégué fédéral sera prépondérante.

Tout joueur ou équipe qui ne respecte pas l'ensemble des points dudit règlement encourt la disqualification générale.

En aucun cas un match ne sera rejoué.

Art 10 – CONDITIONS METEOROLOGIQUES

La commission « Direction » du tournoi peut décider d'annuler ou de reporter des matchs en fonction des conditions météorologiques gênant le bon déroulement de la compétition.

En cas d'annulation de la compétition la commission proposera à la DTN une date de repli avant le tournoi final.

Art 11 – HEBERGEMENT – RESTAURATION – TRANSPORT

11.1 L'Organisateur local doit prévoir les hébergements et la restauration, pour l'ensemble des délégations participant aux « BEACH VOLLEYADES 2023 », selon les dispositions définies dans le cahier des charges, ainsi que les représentants fédéraux (DTN, Superviseur, Arbitres).

Une délégation est composée de 2 joueurs et d'un cadre.

11.2 ARRIVEES ET DEPARTS DES DELEGATIONS

Chaque délégation devra avertir l'organisateur des conditions techniques de son déplacement (mode de transport, heure d'arrivée et de départ) au moins 10 jours avant la date de début de compétition.

Les délégations sont attendues la veille du premier jour de compétition à 18h sur le site désigné par l'organisateur local.

Les délégations seront libérées vers 17h à l'issue de la cérémonie de récompenses le dernier jour de la compétition.

11.3 LES DELEGATIONS ULTRAMARINES

Les délégations ultramarines invitées devront avoir confirmées officiellement et par écrit leur participation aux « BEACH VOLLEYADES 2023 » dans les délais d'inscriptions.

Chaque délégation ultramarine sera responsable de l'organisation de son séjour en métropole (prise de contact avec l'organisateur, réservations de billets de transports, réservations de lieux d'hébergements hors compétition, organisations de rencontres de préparation...).

Art 12 – PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Les délégations règlent leurs frais de participation ainsi que la participation aux frais d'hébergement à la FFvolley au plus tard à la date limite d'inscription.

Les équipes organisent et financent leurs déplacements aller-retour.

L'organisateur local a la charge de l'hébergement et de la restauration des délégations de la veille au soir de la compétition au déjeuner du dernier jour.

Les conditions d'hébergement, de restauration et de transport sont à la charge financière des équipes.

Art 13 – ORGANISATION SPORTIVE

13.1 Tournoi Final 16 équipes maximum

Par tableau :

4 terrains sur 3 jours.

Si le tableau est complet, le format de compétition est un tableau de définition des têtes de séries avec 4 poules de 4 équipes, débouchant sur 2 tableaux de 8 (A, B) avec 2 poules de 4 équipes (selon les possibilités définies par la Direction du tournoi à la réunion technique). Les demi-finalistes de chaque tableau se retrouvent dans un tableau final à 4 équipes (C) à simple élimination et respectant dans la mesure du possible le planning suivant :

Jour 1 : 09H00-18H30 : tours de définition des têtes de séries

Jour 2 : 09H00 : début des matchs tableaux principaux
 12H00 : suite tableaux principaux, matchs de classements équipes perdantes

Jour 3 : 09H00 : suite matchs de classement,
 11H00 : ½ finales, places de 3èmes et 4èmes,
 15H00-17H00 : finales sur 2 terrains par tableau,
 17H00 : cérémonie de clôture,
 17h30 : fin du tournoi.

Dans la mesure du possible, les finales féminines et masculines se joueront sur le terrain central.

13.2 Têtes de série

Tirage au sort unilatéral pour la répartition des équipes dans les poules. Si deuxième tour, tirage au sort selon répartition issues des poules.

Tableau Final : Répartition selon classement issue du tour de définition des têtes.

13.3 Formats des matchs :

Matchs de poules et de classement :

Possibilité de matchs en 2 sets de 15 points et 1 set décisif de 11 points avec 2 points d'écarts, avec des changements de camps tous les 5 points ou un set minimum de 21 points avec 2 points d'écarts.

Matchs élimination directe :

2 sets de 21 points et 1 set décisif de 15 points avec 2 points d'écarts.

13.4 Conditions particulières :

En cas de retard dans l'organisation, l'organisateur a la possibilité de modifier la formule sportive.

Art 14 – BALLONS

Modèle de ballon recommandé	MIKASA VLS 300
Fourniture des ballons	FFvolley
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Nombre de ballons pour la rencontre	3

Art 15 – HAUTEUR DE FILETS

Féminine : 2,24m

Masculin : 2,35m

Art 16 – COACHING DES EQUIPES

Chaque équipe a la possibilité d'être accompagnée d'un entraîneur.

La présence d'un entraîneur *diplômé*, est acceptée dans l'aire de jeu à titre expérimental, afin de faciliter pour les jeunes joueurs la transition de la pratique de la salle à celle du Beach, et d'améliorer ainsi le niveau de pratique.

Particularités :

- Les entraîneurs ne pourront communiquer avec leurs joueurs, sous quelque forme que ce soit, qu'aux temps morts techniques, sous peine d'expulsion de l'aire de jeu au deuxième avertissement. Le temps mort équipe ne peut être demandé qu'à l'initiative d'un des deux joueurs.
- Les entraîneurs seront assis, pendant les échanges et pendant les temps morts équipe, de part et d'autres de la table de marque.
- En cas de refus par l'entraîneur sanctionné de quitter l'aire de jeu, son équipe sera sanctionnée par un retard de jeu, suivi si nécessaire par une échelle graduée des sanctions pouvant aller, pour l'équipe fautive, jusqu'à la perte de la rencontre par forfait.

Art 17 – ARBITRAGE

Chaque tournoi est sous la responsabilité d'un juge arbitre désigné par la Commission Fédérale d'Arbitrage en relation avec la CRA du site d'accueil. Il est accompagné de 4 arbitres référents en charge d'accompagner et de préparer les délégations à l'arbitrage.

Le juge arbitre désigne les équipes qui devront arbitrer.

17.1 Phase de poule

Le principe de l'arbitrage par les joueurs sera appliqué, selon le principe : les équipes qui ne jouent pas dans une poule arbitrent les équipes d'une autre poule.

17.2 Tournoi Final

Pour les matchs à élimination directe, le juge arbitre procédera à une désignation parmi les équipes éliminées.

17.3 Feuilles de matchs

Les feuilles de matchs sont sous la responsabilité des organisations locales.

Art 18 – PRIX

A l'issue de la compétition seront décernés deux prix par tableau de compétition, récompensant les équipes ayant :

- le mieux répondu à l'esprit du « Fair Play »

et/ou

- s'étant le mieux investies dans l'arbitrage.

Joueurs, encadrements et organisateurs participeront à l'élection des équipes organisée par la Commission de Direction du tournoi sur place.

BEACH VOLLEYADES 2023

DOSSIER D'INSCRIPTION

1- Fiche d'inscription

Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la FFVOLLEY à la page dédiée de la compétition.

Il doit être renseigné en ligne au plus tard le 19 juin 2023, avec en complément les autorisations parentales obligatoires pour les joueurs mineurs retournées par mail avec l'objet suivant : INSCRIPTION BEACHVOLLEYADES, à la Fédération, à l'adresse suivante : ccbeach@ffvolley.org.

Le règlement des frais d'inscription doit être envoyé directement à la FFVolley avec une copie du dossier d'inscription.



1- Autorisation parentale - **BEACH VOLLEYADES** – 2023

Equipe de : Ligue Comité Club

Nom :

Catégorie* : Féminin Masculin

ACCOMPAGNATEUR ADULTE DE LA DELEGATION	
NOM	PRENOM
N° LICENCE FFVOLLEY	TEL PORTABLE
	E-MAIL

Autorisation parentale joueur 1*		Autorisation parentale joueur 2*	
PARENT/TUTEUR JOUEUR(SE) 1		PARENT/TUTEUR JOUEUR(SE) 2	
NOM		NOM	
PRENOM		PRENOM	
QUALITE (Mère, Père, Tuteur)		QUALITE (Mère, Père, Tuteur)	
TELEPHONE		TELEPHONE	
EMAIL		EMAIL	
après avoir pris connaissance des conditions de participation : - autorise l'enfant :		après avoir pris connaissance des conditions de participation : - autorise l'enfant :	
IDENTITE JOUEUR(SE) 1		IDENTITE JOUEUR(SE) 2	
NOM		NOM	
PRENOM		PRENOM	
DATE DE NAISSANCE		DATE DE NAISSANCE	
à s'inscrire à la compétition « Beach Volleyades ». Sous réserve d'en être préalablement informés par les responsables du tournoi : - Autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée sur mon enfant, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie. - les responsables à quitter l'établissement hospitalier ou la clinique avec mon enfant suite aux soins pratiqués Mention « lu et approuvé », date :..... SIGNATURE :.....		à s'inscrire à la compétition « Beach Volleyades ». Sous réserve d'en être préalablement informés par les responsables du tournoi : - Autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée sur mon enfant, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie. - les responsables à quitter l'établissement hospitalier ou la clinique avec mon enfant suite aux soins pratiqués Mention « lu et approuvé », date :..... SIGNATURE :.....	